



La Petite Plume de Puisseguin

N° 2 - Mai 2021



VIE MUNICIPALE

Le foyer rural s'est refait une beauté :

Le service technique de la mairie a profité des vacances de Pâques pour repeindre entièrement le foyer dans les tons de gris. En effet, avec les mesures sanitaires, l'école publique a délocalisé la cantine au foyer, permettant ainsi à tous les enfants de manger en même temps, tout en respectant les gestes barrières et la distanciation imposée. Les enfants de l'école Jeanne d'Albret ont donc eu la surprise de découvrir leur réfectoire relooké. A l'unanimité des écoliers et de l'équipe enseignante, ils ont adoré. Un grand bravo et merci au personnel communal !



Foyer avant



Foyer après



Carnaval à l'école publique Jeanne d'Albret :

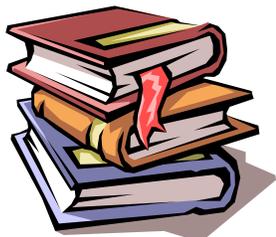


Le vendredi 19 mars a eu lieu le carnaval avec des déguisements confectionnés par les enfants et l'équipe pédagogique. Les enfants déguisés ont ainsi défilé dans les rues du village et ont offert aux passants un petit spectacle haut en couleurs ! Merci beaucoup aux enseignants, personnel de mairie et accompagnants pour ce moment fort agréable.



Les photos ont été prises par Marie-Laure Faux, trésorière de l'Association des Parents d'Elèves.

Bibliothèque :



Horaires de la bibliothèque jusqu'à fin juillet :

1^{er} et 3^{ème} mardi du mois : de 15 h 30 à 18 h 00

Le mercredi : de 14 h 30 à 18 h 30

La bibliothèque sera fermée en août.

Adressage :

Dans le cadre de la mise à jour de l'adressage, la municipalité a démarré la deuxième phase de la mise aux normes ; la première concernait le Bourg et Monbadon, la deuxième concerne le reste de la commune.

Cette mise aux normes a pour but d'intégrer toutes les adresses dans un fichier national unique appelé : « Base de l'Adresse Nationale ».

Les objectifs de cette modification :

- Faciliter le travail des services de secours (pompiers, Samu, gendarmerie).
- Fiabiliser les G P S.
- Permettre la diffusion du numérique sur tout le territoire.
- Améliorer la distribution du courrier et des colis.

Le conseil municipal a donc délibéré pour renommer les noms des hameaux et attribuer un numéro aux habitations, dans la mesure du possible les noms des lieux dit ont été conservés (par exemple « Fayan » devient « route de Fayan »)

La mise en place du nouvel adressage interviendra courant du second semestre 2021 ; la mairie enverra aux personnes concernées un courrier indiquant :

- La nouvelle adresse,
- Les informations et les démarches à réaliser.

Les employés municipaux planteront les nouvelles plaques et fourniront un numéro par habitation qu'ils pourront installer à la demande.

Bien entendu pendant une période transitoire, La Poste distribuera le courrier à l'ancienne et à la nouvelle adresse.



Budget :

Mardi 13 avril 2021, les membres du Conseil Municipal, après l'approbation du compte administratif 2020, ont adopté à l'unanimité le budget présenté par M. le Maire qui s'élève à 965 041 € pour la section de fonctionnement et 868 921 € pour la section d'investissement.

Les travaux des deux premières tranches de la CAB constituent, avec plus de 320 000 €, le poste le plus important des investissements. Viendront s'ajouter les travaux de mises en accessibilité de l'école, de la bibliothèque et du complexe sportif, la restauration de la toiture de l'immeuble locatif du centre bourg (dit « maison Degrèze »), les travaux d'isolation de la Mairie qui comprennent le changement de l'ensemble des menuiseries, l'installation d'une climatisation et d'un nouveau chauffage et l'isolation des murs, le remplacement des menuiseries du logement de l'ancienne « Poste », la restauration des contreforts de l'Eglise Saint Pierre (la réfection de la toiture suivra), la mise en place d'un columbarium au cimetière de Monbadon, des travaux de voirie, la mise en place des panneaux de rues et plaques de maisons suite à la finalisation du dossier adressage, les travaux liés à la reprise des concessions en état d'abandon, la création d'un abri à vélos et d'un préau à l'école publique Jeanne d'Albret, les travaux d'éclairage public...



L'Etat, le Département, le SIE et le SDEEG sollicités dans le cadre de divers dossiers ont permis d'inscrire la somme 156 000 € au titre des aides allouées. Les subventions demandées au titre de la DETR de 2021 et du DSIL dans le cadre de l'abondement exceptionnel lié à la rénovation énergétique devraient venir se rajouter à ce montant.

A compter de cette année les parts communale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sont fusionnées et affectées aux communes en compensation de la part de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Ainsi au taux de la taxe communale sur le foncier bâti (17,19 %) vient s'ajouter le taux de la taxe départementale (17,46 %) ce qui porte le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 34,65 %. Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires.

Le Conseil a décidé de ne pas augmenter les taux des taxes locales.



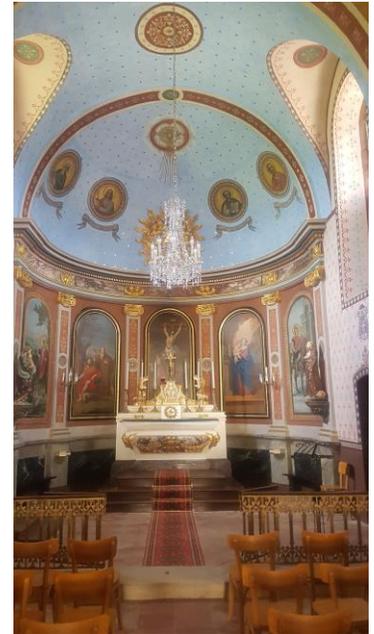
L'association de Amis du Patrimoine et des Eglises de Puisseguin



Malgré une année 2020 inédite, l'Association des Amis du Patrimoine a pu poursuivre les travaux de restauration de nos 2 églises, entre autre, la réinstallation de nos 2 lustres :

- L'un en l'église Saint Martin
- L'autre en l'église Saint Pierre.

Ce dernier sera prochainement électrifié. Tous deux, après réfection, retrouvent leur scintillement. Ces travaux ont été réalisés grâce à la participation des membres de l'Association et du Conseil Municipal.



Commémoration du 08 mai 1945 à Monbadon et Puisseguin

Les cérémonies se sont déroulées sans public, en présence de M. Le Maire, des 2 portes drapeaux et des membres du Conseil Municipal.

Nous espérons que lors des prochaines commémorations, le public pourra être convié.



ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les élections Régionales et Départementales auront lieu les Dimanches 20 et 27 Juin 2021.

Le but de ces deux élections est d'élire les conseillers régionaux et départementaux.

Pour ces élections, deux bureaux de vote seront installés à la salle des fêtes : un pour les régionales et un pour les départementales.



Au vue de la situation sanitaire, un protocole de vote a été prévu :

- 3 électeurs maximum par bureau de vote.
- Port du masque obligatoire.
- Gel à l'entrée et à la sortie du bureau de vote.
- Sens de circulation affiché.
- Le nombre de personnes pouvant assister au dépouillement sera restreint.

Les Elections Régionales

Les conseillers régionaux sont élus dans chaque région au scrutin de liste à deux tours, chaque liste étant constituée d'autant de sections qu'il y a de départements dans la région. Ce mode de scrutin est inspiré de celui en vigueur pour l'élection des conseillers municipaux dans les communes de plus de 1 000 habitants, combinant les règles du scrutin majoritaire et de la représentation proportionnelle. Toutefois, compte tenu de la différence de nature entre les circonscriptions régionale et communale, la prime majoritaire attribuée à la liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages au premier tour ou qui est arrivée en tête au second, est égale non pas à la moitié des sièges à pourvoir comme pour le scrutin municipal mais au quart.

Les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés peuvent se maintenir au second tour.

Les Elections Départementales

Le département de La GIRONDE compte 33 cantons avec 2 conseillers par canton (1 femme et 1 homme).

Les conseillers départementaux sont élus pour 6 ans au suffrage universel direct. Le scrutin est binominal à 2 tours. Pour être élu au premier tour, il est nécessaire qu'un binôme recueille la majorité absolue des suffrages exprimés et le quart des électeurs inscrits.

Au second tour, la majorité relative est suffisante pour qu'un binôme soit élu.

BON VOTE A TOUTES ET TOUS.

ENVIRONNEMENT

Recyclage pour une bonne cause



Récemment, nous avons fabriqué et installé un meuble en bois destiné à récupérer les bouchons en plastique.

Ce mobilier se trouve devant la Mairie si le temps le permet, sinon il est à l'intérieur au niveau de l'entrée.

Ces petits éléments en plastique se retrouvent trop souvent dans la nature et ils polluent notre environnement.

Grâce à l'association « Les Bouchons d'Amour », cette collecte permet l'acquisition de matériel spécifique pour sportifs handicapés, de contribuer à de meilleures conditions de vie des personnes souffrant d'un handicap, d'aider des opérations humanitaires de façon ponctuelle et aussi à la formation de chiens d'accompagnement social dirigée par l'association « Handi'chiens ».

Merci de retirer les pastilles de papier, alu, carton et mousse qui pourrait rester dans ces bouchons en plastique qui sont nuisibles au recyclage. Cela facilitera la récupération par l'association.

N'hésitez pas à venir remplir ce coffre en bois, ces petits gestes ne demandent pas beaucoup d'efforts mais ils contribuent à apporter beaucoup de joies en facilitant la vie à des gens hors du commun.

STOP au dépôt de boue sur la voie publique communale :

Les entrées et les sorties par les engins agricoles et leur circulation peuvent entraîner des dépôts de boue importante sur la chaussée. Sur les routes principales, ils constituent un danger temporaire pour les autres véhicules (deux et quatre roues) et nécessitent de prendre toutes les dispositions nécessaires pour limiter les risques d'accident.

En cas de dépôt de terre ou de boue sur la voie publique, il faut signaler le danger par des panneaux adéquats et procéder systématiquement au nettoyage de la boue déposée sur la chaussée. Les agriculteurs et viticulteurs sont tenus de nettoyer les chaussées.

La boue sur la route, c'est une affaire qui concerne celui qui la dépose. Le Code de la voie routière prévoit une amende de 1.500 euros qui pourrait être portée à 3 000 euros en cas de non-respect de la loi.



**STOP au dépôt sauvage d'ordures ménagères
et d'encombrants :**

Les dépôts de déchets au sol, que ce soit sur des lieux publics ou privés, sont considérés comme des incivilités.

Ces incivilités (dans la nature ou au pied des conteneurs) constituent une infraction. L'utilisateur ayant effectué ce dépôt est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1.500 euros selon la gravité des faits.

De plus, ces dépôts de déchets au sol génèrent des impacts négatifs, multiples et directs tant sur la qualité de vie des habitants que sur l'environnement et la santé publique par les risques de pollution engendrés.

D'autre part, l'enlèvement des dépôts sauvages et le nettoyage des abords des points de collecte engendrent des frais supplémentaires pour la collectivité.

La déchèterie (Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation – SMICVAL) est la seule solution pour vos déchets volumineux ou dangereux.

Aujourd'hui, les déchèteries disposent des équipements nécessaires pour l'accueil de tous ces produits en fin de vie et offrent de vraies solutions de recyclage et de valorisation dans les filières appropriées.

Pour déposer vos cartons, meubles et électroménagers usagés, déchets verts et autres déchets spéciaux, rendez-vous dans votre déchèterie SMICVAL (pour la commune de Puisseguin, le pôle de collecte se situe à Saint-Denis de Pile). En début d'année, le SMICVAL établit un calendrier de collecte, disponible en mairie ou sur leur site Internet.

Enfin, pour réduire vos ordures ménagères, pensez au tri et au compostage.



ACTUALITES LIEES A LA SANTE

Le mot de notre pharmacienne

Fin de l'année 2020, nous sentons tous que nous rentrons dans une deuxième vague de contamination du virus Covid 19 et un peu partout en France s'ouvrent des centres de dépistage. Puisseguin aussi se retrouve les manches et notre éternelle entente entre professionnels de la santé doit jouer son rôle.



Quelques coups de fil auprès des infirmières et c'est parti : elles sont prêtes et motivées pour accomplir leur rôle au service de la santé publique.

Le 5 janvier débutent pour six semaines les prélèvements qui nous chatouillent le fond du nez et qui décideront de notre isolement ou pas afin de ne pas propager le virus.

Cécile, Fabienne, Nathalie, Agnès, Marion et Marie-Pierre effectueront un peu plus de 150 tests sur leur temps de repos à l'entrée du foyer rural de Puisseguin aménagé pour la circonstance en centre de dépistage (Merci à Viviane et Fabienne).

En mars, les vaccins arrivent enfin en ville au cabinet médical et à la pharmacie et là aussi, nous sommes mobilisés chaque semaine et nous vaccinons.

Rien ne nous arrête. L'Astra-Zeneca ne vous plaît pas et bien nous ferons venir un vaccin de la Communauté des Communes (un grand merci à Marie-Pierre Fleurier) avec le vaccin Pfizer-BioNtech et encore nos infirmières viendront et encore sur leurs jours de repos, elles vous vaccineront sous l'œil bienveillant du Docteur Klein.

Le rendez-vous est pris le 26 mai et le 30 juin mais toutes les places ont quasiment déjà été distribuées. Pour ceux qui n'ont pas la chance d'être vaccinés à Puisseguin, des centres sont ouverts à Castillon-la-Bataille, Libourne, Sainte-Foy-la-Grande et Bordeaux.

La prise de rendez-vous se fait sur le site internet www.sante.fr

Depuis le 10 mai toutes les personnes de 50 ans et plus peuvent se faire vacciner. Pour les autres, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien.

La prévention repose toujours en premier lieu sur l'application des mesures barrières (masque et lavage des mains) et sur la limitation des contacts physiques.

La vaccination vient compléter ces mesures.

« Je me vaccine, je nous protège »

Line Biaumet

CONTACTS UTILES

N° vert national pour les questions non médicales :
0800 130 000 (appel gratuit)

Toutes les informations à jour :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

Cellule régionale de renseignements Covid-19 :
ars-an-contact-covid19@ars-sante.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Le Bus France Services

La Communauté de Communes du Grand Saint Emilionnais vient d'obtenir le Label France Services pour le bus itinérant.

A partir du lundi 3 Mai 2021, le Bus France Services démarre son itinérance sur le territoire du Grand Saint Emilionnais.

Vous avez besoin d'aide pour vos démarches administratives (CAF, MSA, Pôle Emploi, Mission Locale...)?

Vous rencontrez des difficultés avec Internet ?

La CDC met en place un espace de services publics à la population itinérante.



Gratuit et sans rendez-vous, Bénédicte Deboudt vous accueillera lors des permanences dont le planning est disponible sur demande en mairie et sur le site de la CDC à l'adresse suivante :

<http://www.grand-saint-emilionnais.fr/le-bus-france-services/>

Vous trouverez le planning du mois de juin intégré à ce bulletin.

Visuel non définitif, susceptible d'être modifié

Téléphone : 06 73 83 12 56

Adresse mail : actionsociale@grand-st-emilionnais.org

Le nouveau compteur communicant gaz

Prochainement GRDF va procéder au remplacement de nos anciens compteurs dans nos coffrets gaz.

Vous avez peut-être déjà reçu un courrier de la part de GRDF pour informer les clients de cette nouvelle installation. Dans les semaines à venir l'ensemble des Puisseguinnaïens concernés seront informés par courrier (1^{ère} étape).

Cette intervention à l'initiative de GRDF est gratuite pour les clients. Ces nouveaux appareils seront connectés à distance facilitant la récupération de données par les agents GRDF.

Une fiche explicative est jointe avec leur courrier.

La 2^{ème} étape sera la prise de contact avec le service GRDF pour fixer une date d'installation.

Attention, si votre compteur est accessible depuis l'extérieur, sans pénétrer dans votre propriété, la société qui fera l'intervention vous imposera peut-être une date, sachant que votre présence n'est pas indispensable.

La 3^{ème} étape sera la réalisation de l'installation.

Pour la 4^{ème} et dernière étape, il faudra être patient car il s'agit de votre accès informatique de toutes vos données sur vos consommations de gaz en vous connectant sur « votre espace grdf.fr ».

Pour avoir cet accès, les techniciens GRDF doivent installer un boîtier relais sur un point haut de la commune et c'est seulement à partir de la mise en place de ce boîtier relais que vous pourrez communiquer avec ce nouveau compteur.

Pour toute demande d'informations, vous pouvez contacter le service client au 09 70 73 65 98 ou sur Internet.



INFORMATIONS UTILES

Commerces :

Les commerçants de Puisseguin vous attendent en respectant les gestes barrières et le port du masque obligatoire pour se protéger et vous protéger.



La pharmacie de Puisseguin - 05 57 74 15 22

Ouverture du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 45
Fermée le mercredi et samedi après-midi



La boucherie-charcuterie Paludetto - 05 57 84 49 47

Ouverture du mardi au dimanche de 8 h 30 à 12 h 30 et 15 h 30 à 19 h 00
Fermée le lundi et le mercredi et dimanche après-midi



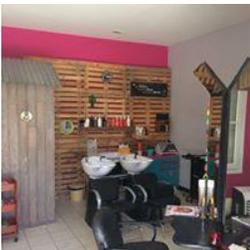
Le multi-services Proxi – 05 57 24 10 89

Ouverture du mardi au samedi de 7 h 30 à 12 h 30 et de 15 h 30 à 19 h 00
Dimanche de 8 h 00 à 12 h 30
Fermé le jeudi après-midi, dimanche après-midi et jours fériés



La boulangerie Seguy – 05 57 74 63 31

Ouverture du lundi au samedi de 6 h 30 à 20 h 00
Dimanche et jours fériés de 6 h 30 à 13 h 30



Le salon de Maud – 05 57 50 35 92

Ouverture mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 19 h 00
Samedi de 9 h à 17 h 00



Le Bistrot de la Gare – 05 57 24 23 63

Ouvert du mardi au samedi de 12 h 00 à 14 h 00 et de 19 h 00 à 21 h 00
Fermé le lundi et dimanche



Restaurant La Table de Margot et Hôtel Fleur de Roques – 05 57 74 55 69

Du mardi soir au dimanche soir sur réservation uniquement
de 12 h 00 à 13 h 30 et le soir en deux services à 19 h 30 ou 21 h 00



Tous les mercredis sur la place de l'Eglise à partir de 17 h 30
Tél. : 06 84 28 38 82

Marché Hebdomadaire :



Tous les mercredis de 8 h 30 à 13 h 00 sur la place de l'Eglise

Directeur de la publication : Jean-Michel PASQUON

Responsable de la publication / Comité de rédaction : Jean-Michel PASQUON / Mireille DUMONT, Magali KOSAK, Jean-Marie DESPRES, Bernard LE PICHON, Alain BRANGER

Imprimé par la Mairie de Puisseguin / Dépôt légal : Mai 2021